

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

**Collège A** : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

**Collège B** : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

**Collège BIATSS** : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

**Collège « étudiants »** : Léo Simonet

**Collège « personnalités extérieures »** : Aude Portalier

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Chambefort, Marie Peres, Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Antoine Serval, Alejandro Roman Antequera, Lucie Gournay, Elisabeth Vialle, Séverine Grelois, Sophie Blanchard, Jean Estebanez, Claire Sotinel, Guillaume Garçon.

\*\*\*

Le conseil commence par un tour de table pour accueillir les nouvelles directions de département.

Anne-Lise Humain-Lamoure signale qu'une association, « La cocarde », s'est présentée lors de la pré-rentrée de L1 en Histoire. Elle rappelle les règles d'intervention dans les réunions de pré-rentrée d'une organisation étudiante : il faut qu'elle soit reconnue dans l'établissement (vote en CFVU) et qu'elle en fasse la demande auprès du doyen qui, le cas échéant, lui donne un horaire de passage en fin de réunion. Elle précise que « La cocarde » ne fait pas partie des organisations étudiantes reconnues par l'UPEC.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil qu'un étudiant de L3 LLCER Espagnol, Sergio Herrera Torrès, est récemment décédé. La direction du département en a été avertie. Les étudiants seront informés pendant les réunions de rentrée de la possibilité d'un accompagnement psychologique s'ils le souhaitent et un livre de condoléances sera disponible au secrétariat pédagogique. L'UFR LLSH et l'Université ont assuré sa famille et ses camarades de tout leur soutien.

## **1. Approbation des PV du conseil du 11 juillet 2019**

L'approbation du PV du conseil du 11 juillet 2019 est reportée au prochain conseil

## **2. Actualités**

La loi Blanquer a été promulguée le 28 juillet dernier. Ainsi les ESPE deviennent les INSPE. Un article à ce sujet, intitulé « Former l'enseignant du XXIe siècle » et disponible sur UPEC hebdo, reprend des éléments déjà transmis au conseil l'an passé. Les maquettes des parcours de masters MEEF Second degré vont être modifiées dès que le contenu du

concours sera connu. C'est donc sur cet enjeu que la CDUL concentre ses efforts comme évoqué en juillet.

Concernant le dispositif des AED, Anne-Lise Humain-Lamoure indique qu'il est difficile d'obtenir à ce jour les chiffres alors que d'autres composantes les ont déjà reçus.

La visite du HCERES pour la partie formation aura lieu le 25 septembre. Les directions de département seront contactées si besoin.

L'UPEC obtient deux EUR sur les trois déposées : « Trajectoires et vulnérabilité en santé (LIVE) » et "Francophonies et plurilinguismes" dans le cadre du PIA3. L'UFR est partie prenante dans les deux : un enseignement de tronc commun en lien avec le master « Territoires, villes et santé » dans l'EUR « LIVE » et plus encore dans l'EUR « Francophonies et plurilinguismes » fondée sur plusieurs parcours de l'UFR. Anne-Lise Humain-Lamoure appelle à la vigilance concernant les enjeux de gouvernance comme évoqués dans un conseil précédent.

Il semblerait également que la Région ait obtenu le projet TIGA dont les laboratoires Céditec et Lab'Urba sont partie prenantes.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce au conseil que trois collègues, lauréats de concours administratifs, demeurent dans la structure : Nicolas Bilet, Emmanuel Auray, Sophie Ferreira. Sandrine Anconetti part à l'INSPE de Sénart. Pour la remplacer, la DRH a proposé à l'UFR l'affectation sur concours de Zaina Bakrim qui a une grande expérience d'Apogée et qui a travaillé dans différentes scolarités de l'établissement (ESPE, Faculté de médecine). L'UFR LLSH compte donc quatre fonctionnaires de plus.

La personne recrutée sur le pôle recherche a annoncé très récemment ne pas prendre ses fonctions. La liste d'attente sera utilisée pour contacter les autres candidats. Thibault Panni intègre la DSI mais assurera une forme d'intérim. Son remplacement est en cours. Le sont également les remplacements sur des supports de gestionnaire pédagogique et d'assistant de direction.

Il est à signaler que la DRH rencontre des difficultés de recrutement (liées à de nombreux départs) et d'installation du nouveau logiciel SIHAM d'où des retards importants sur le suivi des contrats et sur la création des adresses mail UPEC. La paie devrait néanmoins être normalement assurée pour les nouveaux collègues sous forme d'une avance début octobre.

Calendriers de l'année universitaire 2019-2020 :

#### Conseils de gestion d'UFR LLSH

12 septembre : Conseil plénier et restreint

10 octobre : Conseil plénier et restreint

14 novembre : Conseil plénier et restreint

16 ou 23 janvier (subsiste une incertitude) : Conseil plénier et restreint qui examinera notamment les comités de sélection

27 février : Conseil restreint aux élus des collèges A et B sur les avancements (phase CNU)

26 mars : Conseil plénier et restreint qui examinera notamment les demandes de CRCT

7 mai : Conseil plénier et restreint

11 juin : Conseil plénier et restreint

18 juin : Conseil restreint aux élus des collèges A et B sur les avancements (phase locale)

9 juillet : Conseil plénier et restreint

#### Événements

23 avril : « L de la Nuit ». Avant de lancer cette nouvelle édition, il est indispensable de recevoir des propositions de projets pédagogiques qui peuvent prendre des formes diverses (ateliers, démonstrations concours, jeux, spectacle, exposition).

28 janvier : Cérémonie des vœux de l'UFR LLSH

semaine du 13 ou 20 janvier : Journée Recherche

semaine du 18 mai : Journée pédagogie

#### Orientation

Jean-Marc Leblanc explique que l'équipe du SCUIO-BAIP est présente sur des salons franciliens destinés aux lycéens, aux parents et aux étudiants. Lors de ces salons, des personnels et étudiants pilotes du SCUIO tiennent un stand relativement réduit et présentent les formations de l'ensemble des composantes de l'UPEC. Les enseignants qui souhaitent participer aux salons peuvent contacter la direction de l'UFR. Elle transmettra au SCUIO. Il est à noter qu'ils doivent s'engager à promouvoir l'ensemble des formations de l'UFR dans la mesure où il est impossible que toutes les formations soient représentées. Des dates vous seront communiquées ultérieurement.

Claire Sotinel demande si des salons plus spécifiques sont destinés au niveau master. Anne-Lise Humain-Lamoure lui répond qu'elle est invitée à participer à une conférence au salon des masters organisé par *Le Monde* depuis deux ans. Après celle-ci, elle participe au stand UPEC pour faire la promotion de l'ensemble des formations de l'UFR LLSH.

Jean-Marc Leblanc précise que des manifestations sont organisées dans l'établissement, telles que les Journées Portes Ouvertes, le samedi 7 mars 2020, des journées comme « Envie de savoir » pour que des lycéens visitent les campus de l'UPEC et échangent avec des enseignants et des étudiants sur les modalités d'accès, le contenu des enseignements, les parcours pédagogiques et les débouchés professionnels des différentes formations.

A prévoir également, l'accompagnement des lycéens dans le supérieur : ces actions à destination des élèves de première ont pour objectif de leur permettre de vivre une journée à l'Université et de se mettre dans la peau d'un étudiant.

- Le "Café des parents"
- Les "Matinées de l'orientation" souvent le samedi matin à la MIEE
- Les conférences "Envie de savoirs" : l'organisation est faite en lien avec l'UFR LLSH, un appel à contribution sera envoyé.
- Les "mercredis de l'UPEC"

Le 11 mars après midi, une JPO spéciale UFR LLSH sera organisée. Le format reste à déterminer.

Lucie Gournay demande si le stand LLCER peut être revu pour la prochaine JPO de façon à séparer les différentes langues pour une meilleure visibilité et un meilleur accueil des lycéens.

Jean-Marc Leblanc précise qu'il faut réorganiser l'espace.

### 3. Projets pour l'année 2019-2020

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les différents « chantiers » de l'année universitaire qu'ils soient nouveaux ou dans le prolongement des travaux de l'an passé.

#### Les formations ouvertes à la rentrée 2020

Les maquettes définitives de la nouvelle offre de formation ont été transmises au Service de pilotage de l'offre de formation (SPOF). Les directions de départements seront sollicitées pour compléter les modalités de contrôles des connaissances (MCC) ainsi que les fiches « diplôme » pour l'affichage sur le site internet. Concernant les « blocs de compétences », une réunion est prévue en septembre mais pour l'instant il n'y a pas plus d'informations. La modélisation des formations sous APOGEE par le service scolarité est également à prévoir.

Dans le cadre des projets de formation, il faut mettre en œuvre les EUR, les nouveaux DU et transformer la licence professionnelle aménagement en FA, mais aussi réfléchir très vite aux licences santé et à une possibilité de création d'un DEUST dans le cadre du dispositif « Tremplin », sorte de DU pour la réorientation des étudiants en difficulté ou des étudiants qui ne trouvent pas de parcours adapté à leur formation antérieure. L'UFR LLSH proposerait un DU/DEUST en 2 ans « Bureautique et multimédia » avec, pour débouché, les métiers du secrétariat, d'assistant rédacteur web, d'assistant veille réseaux sociaux etc. Cette formation serait une filière sélective (d'une capacité de 25/30 places) à destination d'étudiants issus de bacs professionnels ou technologiques. La seconde année serait proposée en apprentissage, la formation serait donc autofinancée. L'ouverture de ce DEUST

ne serait envisageable que si l'UFR LLSH obtient un poste. Il n'en existe qu'un en France (Université côte d'Opale) qui semble être une réussite. Une discussion s'en suit sur le poste, le contenu pédagogique du DU/DEUST, le type de public FC/FA. Il est répondu qu'une présentation plus formelle de la formation sera soumise au vote. Quant au poste, il s'agit dans un premier temps de l'obtenir.

### **Intégration du DELCIFE**

La pleine intégration du DELCIFE comme département FC de l'UFR LLSH permettrait de pallier les problèmes récurrents d'un département positionné entre un service central et une composante, où la carrière des collègues est peu valorisée, où ils sont peu en lien avec la recherche et où ne leur est proposé aucun développement de la formation en dépit d'un potentiel FC certain. Ce projet sera mené en lien avec la Présidence.

### **Vie institutionnelle de l'UFR**

Plusieurs élections partielles devront être organisées pour pourvoir 2 sièges en collège B, 1 en collège BIATSS suite au départ ou à la promotion de collègues. Des élections dans le collège étudiants (dont les mandats sont de deux ans) ainsi que l'élection du doyen pour une prise de fonction au 1 septembre 2020 devront aussi être prévues.

Les statuts de l'UFR sont toujours à actualiser. Il est signalé que cela peut apparaître délicat lors d'une année d'élection. Mais une actualisation des statuts ne peut en aucune façon en modifier les modalités, qui dépendent du Code de l'Education. Les statuts de l'UFR sont donc repris à la lettre sans que le conseil d'UFR ne puisse en modifier les termes. Anne-Lise Humain-Lamoure demande aux membres s'ils souhaitent ouvrir ce chantier cette année. Le conseil approuve unanimement.

### **RNA pédagogique**

Il avait été annoncé au sein de l'UFR une révision du RNA pédagogique pour la rentrée 2020 dans le cadre de la nouvelle accréditation. Mais l'établissement a également exprimé sa volonté de revoir ce RNA. Le dossier sera donc à examiner en fonction de ce qui sera proposé par l'Université.

### **Saisie des services et recrutement plus aisé des vacataires**

Le déploiement de OSE dans l'établissement est resté l'an passé en attente et l'expérimentation annoncée n'a pas encore eu lieu. La saisie des services se fera sous sa forme habituelle encore cette année. Le déploiement de OSE reste néanmoins une perspective.

### **Moyens**

Les dotations des formations dites professionnelles seront revues ainsi que les tarifs et la démarche qualité en formation continue dans le cadre de l'application de la loi « avenir professionnel ».

### **Numérique**

Le site Web va être actualisé avec la mise en place de la NOF.

L'expérimentation de Moodle n'est pas très concluante. La date du déploiement n'a pas encore été fixée.

## **4. Point rentrée 2019 dont vote d'ouverture de groupes**

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le calendrier et présente un point sur les effectifs Parcoursup. Elle précise qu'une cinquantaine d'étudiants sont encore en attente de réponse. La procédure complémentaire n'a pas été ouverte en LEA Anglais-Espagnol (sites de Sénart et Créteil) et a été fermée avant le terme en LLCER Anglais et en Géographie. En Lettres, le nombre de vœux et de propositions acceptées a fortement augmenté. Beaucoup de candidats ont été

admis en « oui si » en Histoire et en Géographie. Pour les DL, de très bons dossiers ont été acceptés et les candidats ont intégré ces formations.

L'estimation du nombre d'étudiants en L1, redoublants et « oui si 2 » en 2<sup>ème</sup> année inclus – avoisine 1800 pour l'année universitaire 2019-2020 soit plus de 500 étudiants supplémentaires par rapport à l'an passé. A ce jour, les inscriptions administratives s'élèvent à 1513. L'année dernière, la « déperdition » constatée en début de premier semestre et entre les deux semestres a été moindre que les années passées. Au 8 septembre, on dénombrait également 500 « oui si » parmi les réponses définitives, le financement demandé portait sur 300 « oui si ». Un rendez-vous à la Présidence a été demandé en urgence pour financer l'ouverture de groupes.

Il est rappelé que si les enseignants constatent qu'ils sont dans une salle surdimensionnée rapporté aux effectifs présents, ils sont invités à le signaler.

Il s'en suit une discussion sur la planification toujours défailante à la MLRI.

Il est rappelé que les placements dans ce bâtiment sont gérés par le service patrimoine.

Myriam Baron commente un document indiquant le nombre estimé d'étudiants au 12/09, le nombre de groupes maquettes ainsi que les effectifs théoriques. Elle donne le nombre de groupes ouverts pour les enseignements disciplinaires par mention, pour les enseignements mutualisés et précise qu'un document récapitulatif sera envoyé aux directions de départements.

Sur la base de ces estimations, Myriam Baron rappelle les ouvertures de groupes supplémentaires votées lors du conseil de gestion du 11 juillet et annonce les ouvertures de nouveaux groupes : 38 groupes supplémentaires en disciplinaire soit 655h pour un montant de 32 600€ au 11 juillet, 12 groupes supplémentaires en disciplinaire soit 455h pour 22 600€ proposés au vote des membres du conseil soit au total plus de 55 000€. Pour les cours dits « mutualisés » (Lansad, expression française, MTU, TICE), l'ouverture de groupes supplémentaires équivaut à un total de 62 000€. Le coût total de l'ouverture de groupes supplémentaires entre les enseignements disciplinaires et mutualisés est susceptible de s'élever à 117 621€ pour l'UFR. Pour l'ouverture de groupes en L2 et en L3, les directions de département sont invitées à faire connaître leurs demandes en fournissant bien entendu les listes des étudiants présents dans les séances de TD.

Il est rappelé enfin qu'il faut inciter les étudiants à s'inscrire administrativement le plus rapidement possible pour leur faciliter l'accès aux ressources numériques et pour faire reconnaître statistiquement cet afflux d'étudiants.

Lucie Gournay demande si le département d'anglais peut ouvrir un 7<sup>e</sup> groupe en licence. Julien Giethlen lui a fait part de difficultés de placement concernant les salles.

Myriam Baron rappelle les contraintes de salles mais aussi d'enseignants. Elle précise qu'il est nécessaire de comptabiliser les étudiants dans les TD pendant les 2 premières semaines et que des solutions seraient trouvées par la suite. Le 7<sup>e</sup> groupe était déjà prévu en LLCER Anglais donc il peut être ouvert.

Après lecture des procurations, l'ouverture de groupes supplémentaires est mise au vote.

### ***L'ouverture de groupes supplémentaires est adoptée à l'unanimité.***

Jean-Marc Leblanc présente un point sur la rentrée et les contrats pédagogiques en Licence. Les premières réunions de rentrée se sont tenues ou sont en train d'avoir lieu. Le dispositif a été reconduit par rapport à l'an dernier. Il s'affine d'année en année et se rode. Jean-Marc Leblanc remercie et souligne le travail des collègues de la structure administrative : la scolarité, la communication logistique et les secrétariats pédagogiques. Les choses se passent de façon fluide et de mieux en mieux malgré l'augmentation des effectifs.

Comme indiqué par mail au mois de juillet, une nouvelle organisation a été mise en œuvre pour l'accueil des étudiants inscrits en « oui si 2 ». L'après-midi au moment des inscriptions pédagogiques, ils sont accueillis par les référents PE avec l'aide de la responsable de la scolarité et d'étudiants pilotes pour la signature de leur contrat pédagogique d'étalement de la L1 sur deux ans. On leur distribue un emploi du temps type et ils vont ensuite en scolarité pour s'inscrire en Lansad et TICE.

Concernant les contrats pédagogiques, Jean-Marc Leblanc indique que l'arrêté du 30 juillet 2018 (article 5) recommande que dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la

réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Un groupe de travail s'est tenu l'an dernier et l'université recommande que l'on applique autant que faire se peut cette préconisation de faire signer un contrat pédagogique à tous les étudiants de L1.

Un contrat est signé par les étudiants inscrits en « oui si 2 » lors de réunions de rentrée. Les « oui si 1 » signeront le leur début octobre au moment des inscriptions dans les cours de renforcement. Il existe déjà la possibilité d'éditer un contrat Apogée qui comporte un certain nombre d'informations, la difficulté consistant à définir les modalités de distribution d'archivage et de signature de ce contrat. La réflexion sur ce dossier est en cours. Le contrat sera signé dans le mois qui suit le début des cours. La procédure est à mettre en place pour les autres étudiants.

### **Cours de renforcement**

Une réunion est à venir concernant le dispositif « Mieux réussir en L1 » et les cours de renforcement (expression française, culture générale et langues vivantes). Les intervenants ont été contactés. Un point est en cours pour déterminer le nombre de groupes à ouvrir. Les inscriptions auront lieu la semaine du 8 octobre et les cours débiteront la semaine du 15 octobre.

### **Affichage web des fiches formations du nouveau contrat d'accréditation**

Prochainement, les directions de départements vont être contactées pour l'affichage des formations : il s'agit de formulaires pour éditer les nouveaux parcours ou modifier les fiches existantes. Ces fiches devront être publiées sur le site de l'UPEC à partir du mois de novembre 2019. Une attention particulière doit y être portée : il s'agit d'une forme de promotion des formations.

Les échéances à prévoir sont les suivantes :

- Remplissage du formulaire par formation pour le 27 septembre
- Modifications des fiches et/ou création des fiches pour le 15 octobre
- Vérification des fiches par le SPOF entre le 15 octobre et le 30 octobre
- Mise en ligne des fiches le 30 octobre.

Jean-Marc Leblanc attire l'attention des membres du conseil sur le fait que les inscriptions administratives tardives génèrent du travail supplémentaire en scolarité. La date limite des IA est fixée au 16 septembre pour les licences et au 31 octobre pour les masters.

Il ajoute que pour les « options faculté » ouvertes dans les départements, des difficultés ont été rencontrées pour réunir les informations. Il suggère qu'un vote fixe la liste des « options faculté » pour les deux semestres dès l'an prochain. Il sera nécessaire de revoir le cadrage de ces options.

### **Questions diverses**

Pas de questions diverses